Fiche de données de sécurité
BASAGRAN FORTE

1. Identification du produit et de la société

Société
BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence
CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Formule brute: C(10) H(11) N(2) O(3) S Na
famille chimique: benzothiadiazole
PCP#22006

2. Identification des dangers

Aperçu - Urgence

AVERTISSEMENT:
POISON.
Contient l'allergène soja.
Sensibilisant potentiel pour la peau.
DANGER :
Corrosif pour les yeux.

état de la matière: liquide
Couleur: rouge
Odeur: pratiquement inodore

Effets possibles sur la santé

Toxicité aiguë:
Légèrement toxique après une seule ingestion. (US) Légèrement toxique après une inhalation de courte durée. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée.

Irritation / corrosion:
Peut causer une irritation modérée mais temporaire aux yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Sensibilisation:
A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Effets possibles sur l'environnement

Toxicité en milieu aquatique:
Toxicité auguë pour les poissons. Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques. Toxique de façon aiguë pour les plantes aquatiques.

Toxicité terrestre:
Nocif à effets aigus pour les organismes terrestres.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Numéro CAS	Teneur (W/W)	Composants dangereux
50723-80-3	>= 30.0 - <= 60.0 %	1H-2,1,3-Benzothiadiazin-4(3H)-one, 3-(1-methylethyl)-, 2,2-dioxide, sodium salt

4. Premiers secours

Indications générales:
Retirer les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:
Repos, air frais. Aider à la respiration au besoin. Consulter un médecin.

Lorsque en contact avec la peau:
Laver à fond les régions affectées à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Lorsque en contact avec les yeux:
Pour faciliter le rinçage, maintenir les paupières ouvertes. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

Lorsque avalé:
Si la personne est consciente et peut avaler, lui donner à boire deux verres d'eau. Faire vomir. Secours médical immédiat.

Indications pour le médecin

Traitement:	Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair:		Non inflammable.
Auto-inflammation:	480 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Inflammabilité:	non inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.12)

Moyens d'extinction recommandés:
mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbons, oxydes d'azote, oxydes de soufre
Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

Equipement de protection contre l'incendie:
Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

Autres informations:
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires

locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Nettoyage:
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications générales:
Veiller à la bonne aération des locaux. Maintenir les récipients hermétiquement clos. Protéger de l'action de la chaleur. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Stockage

Indications générales:
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Incompatibilité d'entreposage:
Indications générales: Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un appareil respiratoire filtrant certifié NIOSH.

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques, Matériaux adaptés, caoutchouc, matière plastique

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Vêtements de protection:
La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Laver immédiatement les vêtements sales .

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide		
Odeur:	pratiquement inodore		
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.		
Couleur:	rouge		
Valeur du pH:	env. 7 - 9	(1 %(m), 20 °C)	
Température de cristallisation:	-12.5 °C		
Point d'ébullition:	env. 100 °C	(1,013.25 hPa)	Données se rapportant au solvant
Pression de vapeur:		non déterminé	
Densité:	env. 1.19 g/cm3	(20 °C)	
Densité de vapeur:		non déterminé	
Viscosité dynamique:	env. 87 mPa.s	(20 °C) (OECD 114)	
Solubilité dans l'eau:		complètement soluble	

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le stockage prolongé. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter toute contamination. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter les températures extrêmes.

Produits à éviter:
acides, bases

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition:
Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:
non déterminé

Propriétés oxydantes:
Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant (Directive 92/69/CEE, A.17)

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Par voie orale:
Type de valeur: DL50
espèce: rat
Valeur: 1,089 mg/kg
Modérément toxique.

Inhalation:

Type de valeur: CL50
espèce: rat
Valeur: > 1.66 mg/l
durée d'exposition: 4 h
Hautement toxique.

Par voie cutanée:
Type de valeur: DL50
espèce: rat (mâle/femelle)
Valeur: > 2,000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation / corrosion

Peau:
espèce: lapin
Résultat: légèrement irritant
Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Oeil:
espèce: lapin
Résultat: Irritant.

Sensibilisation:
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde
espèce: cobaye
Résultat: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

cancérogénicité

Données relatives à : bentazone
---

toxicité pour la reproduction

Données relatives à : bentazone
Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Développement:

Données relatives à : bentazone
Aucun effet tératogène signalé.

Autres informations:

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Poissons

Aigu:
EPA 72-1 statique
Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): env. 2.2 mg/l

Invertébrés aquatiques

Aigu:
Daphnia magna/CE50 (48 h): env. 4.91 mg/l

Plantes aquatique(s)

Toxicité pour les plantes aquatiques:
Ligne directrice 201 de l'OCDE algues vertes/CE50 (72 h): 2.71 mg/l

Ligne directrice OCDE 221 statique
lenticule bossue/CE50 (7 j): env.26.6 mg/l

Bioaccumulation

Données relatives à : bentazone techn. sec

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans l'environnement:

Données relatives à : bentazone techn. sec
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Effets nocifs divers:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit:
Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Elimination des emballages:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre
TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime
IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Polluant marin:	OUI

Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALCOXYLAT D'ALCOOL GRAS)

Sea transport
IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHSM
Marine pollutant:	YES

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FATTY ALCOHOL ALCOXYLATE)

Transport aérien
IATA/ICAO

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM

Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALCOXYLAT D'ALCOOL GRAS)

Air transport
IATA/ICAO

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHSM

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FATTY ALCOHOL ALCOXYLATE)

15. Informations réglementaires

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

produit chimique	DSL, CA	libre / exempté
Protection des cultures	DSL, CA	libre / exempté

Le SIMDUT ne s'applique pas à ce produit.
Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

Utilisation appropriée: herbicide

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

FS rédigée par:
BASF NA Product Regulations
msds@basf.com
LIGNE DIRECTE BASF (800) 454 – COPE (2673)

FS rédigée le: 2012/04/27

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ